



Formation au DE AES 2018-2019 : Accompagnant Educatif et Social

Accompagnement à la vie en structure collective

Accompagnement de la vie à domicile

Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

Finalités du métier d'Accompagnant Educatif et Social :

Missions : L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels du quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

La formation d'AES est une formation de niveau V dont le diplôme d'Etat est délivré par la DRDJSCS. Elle est inscrite au RNCP et éligible à la mobilisation du compte CPF.

Fonctions : Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.

Il établit une relation attentive et de proximité, en fonction des capacités, des potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, relationnelles et sociales).

Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne, qu'elle soit verbale ou non verbale.

Il participe à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie.

Il contribue à la prévention de la rupture et à la réactivation du lien social.

Selon le contexte, il intervient au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée.

Public cible de la formation :

Tout public **demandeur d'emploi** intéressé par les métiers du travail social et d'aide à la personne : reconversion professionnelle, poursuite d'étude, qualification, professionnalisation...

Faire le choix de pratiquer ce métier n'est pas anodin. Le métier d'accompagnant éducatif et social prend tout son sens auprès des personnes accompagnées, à la condition de mettre un certain nombre de compétences et savoirs, au service de sa pratique.

Si **aucun diplôme n'est requis pour s'inscrire au concours d'entrée**, des qualités telles que la « bonne présentation », les capacités d'observation, d'écoute et de patience, la capacité à se remettre en question, l'aptitude à travailler en équipe sont attendues.

Modalité de Sélection :

L'entrée en formation est subordonnée à la réussite des épreuves de sélections organisées par le LEAP d'ENNEZAT.

Epreuves écrites de sélection : L'épreuve écrite d'admissibilité est composée d'un questionnaire de dix questions orientées sur l'actualité sociale (durée de l'épreuve : 1 h 30). Il faut un minimum de 10/20 pour être convoqué à l'épreuve orale.

Les candidats bénéficiant de dispenses ou d'allègements sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité (cf dossier d'inscription).

Epreuves orales de sélection : L'épreuve d'admission est composée d'un oral de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation de travail social à partir d'un support sur lequel le candidat sera invité à réfléchir pendant 20 minutes de préparation.

Le diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social est structuré en un socle commun de compétences (378 heures) et trois spécialités (147 h) :

- La spécialité « **Accompagnement de la vie à domicile** », ouvre des perspectives d'emplois au domicile des personnes soit par le particulier employeur, soit au sein d'établissement comme les :

- Foyers logement, maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA)
- Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)
- Service d'aide à la personne (SAP)
- Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)
- Service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé (SAMSAH)
- Service polyvalents d'aide de soins et à domicile (SPASAD)
- Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

- La spécialité « **Accompagnement de la vie en structure collective** », permet d'exercer au sein de nombreux établissements d'hébergements, foyer et instituts faisant lieu de vie pour le public accompagné comme les :

- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- Unités de soins longue durée (USLD)
- Maisons d'accueil spécialisées (MAS)
- Foyers d'accueil médicalisé (FAM)
- Instituts d'éducation motrice (IEM) et Instituts médico-éducatif (IME)
- Instituts thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP)
- Maisons d'enfants à caractères social (MECS)
- Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

- La spécialité « Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire », permet d'exercer au sein des structures d'accueil de la petite enfance, des établissements d'enseignement et de formation et des lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs...

La formation :

Durée : 525h (sur 16 semaines) **de formation théorique**, dont 378 h de socle commun et 147 h de spécialisation et **3 stages d'une durée totale de 840 heures** (sur 24 semaines).

La formation se déroulera du 3 décembre 2018 à 15 novembre 2019.

La formation est en alternance entre les cours délivrés au centre de formation et les stages. Elle a pour objet de valider les compétences professionnelles du diplôme d'Etat telles que définies à l'article D.451-88 du code de l'action social et des familles (CASF). La validation de chaque domaine de formation est indispensable pour l'obtention du Diplôme d'Accompagnant Educatif et Social. Le diplôme mentionne la spécialité acquise.

	Intitulé Domaine Formation	Nombre d'heures	Mode d'évaluation et de certification	
DF1	Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	126h d'enseignement socle + 14h d'enseignement de spécialité	Rédaction d'une note de réflexion sur le positionnement professionnel, contrôle continu, épreuve en fin de formation et évaluation de stage	840H DE STAGE PRATIQUE
DF2	Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité	98h d'enseignement socle + 63h d'enseignement spécialité	Réalisation d'un Dossier des Pratiques Professionnelles de 5/8 pages, soutenance orale et évaluation de stage	
DF3	Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	63h d'enseignement socle + 28h d'enseignements spécialité	Note de stage ainsi que la rédaction et la soutenance d'une situation sociale concrète.	
DF4	Participer à la vie sociale et citoyenne de la personne	70h d'enseignement socle + 42h d'enseignement spécialité	Exposé d'un projet individuel ou collectif et note de stage	

Des dispenses existent (cf. dossier d'inscription).

Méthodes pédagogiques :

- En centre de formation, nous proposons une alternance entre cours avec apports théoriques, cours de pratique en sous-groupe, groupes stage en sous-groupe, séances d'APP, conférences, journées partenariales...
- La formation est également composée de 3 stages pratiques d'une durée totale de 840 heures.

Modalité d'accompagnement des stagiaires :

Le stagiaire bénéficie d'un accompagnement personnalisé de son parcours de formation par un formateur référent du LEAP d'ENNEZAT. Ce dernier effectue une visite pour chaque stage. Il est disponible pour le stagiaire tout au long de son parcours de formation.

Sur les terrains de stage un tuteur est nommé. Ce tuteur est un professionnel, qui a au moins 3 années d'expérience ; un diplôme d'AMP ou d'AVS ou d'AES, ou un diplôme professionnel de niveau IV ou supérieur, dans le champ de l'éducation spécialisée (moniteur éducateur ou éducateur spécialisé ...), de la santé (IDE) ou de l'éducation inclusive.

Informations pratiques :

La formation se déroulera du 3 décembre 2018 à 15 novembre 2019.

Horaires en centre de formation : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Lieu : LEAP d'Ennezat – 1 route de Riom - 63720 ENNEZAT

Accessible depuis Clermont Ferrand ou Riom via bus Transdome.

Possibilité de restauration sur place (self payant ou coin repas).

Coût de la formation : Pris en charge par la Région, avec co-financement Pole Emploi et OPCA.

Coût du concours : 40 € pour la sélection écrite + 70 € pour la sélection orale

Contact et retrait des dossiers d'inscription à partir du 18 septembre 2018 :

Marie MESTRE - Assistante formation

Cecile MAGNER - Responsable de formation AES

Laurent GRIMAULT-Responsable du centre de formation

Téléphone unique : 04 73 63 80 23 ou email : formation.continue@nza63.com

Les inscriptions sont à retourner avant le 12 octobre 2018 avec les chèques correspondant aux frais de concours.

Sélection écrite le 18 octobre 2018 matin

Sélection orale 26 octobre 2018

Publication résultats : 30 octobre 2018

Lieu : LEAP D'ENNEZAT – 1 route de Riom 63720 ENNEZAT

Le LEAP D'ENNEZAT, Centre de formation est référencé sur Datadock depuis le 29 Aout 2017, garantissant le respect des critères de qualité exigés par la Loi n°2014-288 du 5 mars 2014

